



FONDS D'AIDE AUX CONGRÈS ET ÉVÉNEMENTS ADAPTÉ COVID-19 (FACE COVID-19)

PRÉSENTATION

Révisé le 01 septembre 2020

PRÉSENTATION DU FONDS D'AIDE AUX CONGRÈS ET ÉVÉNEMENTS ADAPTÉ COVID-19 (FACE COVID-19)

Description du Fonds d'aide aux congrès et événements (FACE)

Destination Sherbrooke, dont la mission est de faire rayonner Sherbrooke par la mise en valeur et le développement durable d'attraits récréotouristiques, a mis sur pied un fonds d'aide aux congrès et aux événements (FACE)¹. Cette aide financière est rendue disponible dans le but d'accroître les retombées économiques et touristiques du tourisme d'affaires et sportif dans la capitale des Cantons-de-l'Est¹.

Adapté COVID-19

La situation découlant de la pandémie de la COVID-19 a eu des répercussions dévastatrices sur l'industrie touristique, notamment pour les marchés du tourisme d'affaires et des événements sportifs. Cet état de fait a amené l'équipe de Destination Sherbrooke à réviser les règles d'attribution de même que les critères d'admissibilité de son aide financière pour la période allant du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2021.

Les congrès et événements se tenant pendant cette période jouiront donc d'une aide plus généreuse et adaptée.

Critères d'admissibilitéⁱⁱ

- Organiser un congrès ou un événement sur le territoire de la ville de Sherbrooke ;
- Générer plus de 50 nuitées chambres (nuitées chambres louées et occupées) dans les établissements hôteliers et/ou résidences universitaires de la ville de Sherbrooke. Une nuitée en résidences universitaires comptant pour 0,5 nuitée en hôtellerie.
- Remplir le formulaire de demande d'aide financière et fournir les documents obligatoires à l'évaluation de la demande.

Dans tous les cas, des discussions entourant l'éligibilité au programme doivent avoir été amorcées dès le début du processus de sélection de la ville hôte.

Ne sont pas admissibles, les congrès ou événements se tenant annuellement et exclusivement à Sherbrooke et n'ayant aucune possibilité de se tenir ailleurs.

Documents obligatoires

Au dépôt de la demande (au minimum 30 jours avant la tenue de l'événement)

- Une soumission formelle d'un ou plusieurs établissements hôteliers et/ou résidences universitaires de la ville de Sherbrooke indiquant clairement le nombre de chambres bloquées ;
- Une ébauche de la programmation ainsi qu'une brève description du congrès ou de l'événement incluant : une liste des activités pour lesquelles vous sollicitez un fournisseur touristique de même qu'une liste des services pour lesquels vous auriez besoin de fournisseurs locaux (Sherbrooke).

¹ Le Fonds d'aide aux congrès et événements est tributaire des sommes votées annuellement dans le cadre de l'adoption du budget de la ville de Sherbrooke.

À la signature de la convention

- Le contrat signé avec un ou plusieurs établissements hôteliers et/ou résidences universitaires de la ville de Sherbrooke indiquant clairement le nombre de chambres bloquées ;

En prévision du versement

- Un rapport final de l'événement incluant le réel confirmé des nuitées générées, les preuves d'activités tenues, les fournisseurs locaux contractés et une revue de presse des articles parus, remis dans les 30 jours suivant la fin de ce dernier.

Aide financière

- Destination Sherbrooke se réserve le droit d'effectuer des vérifications auprès des partenaires hôtes antérieurs et de refuser la demande de toute organisation ayant été génératrice de bris, dégâts ou nuisance par le passé ;
- L'aide financière sera accordée selon une échelle préétablie et variera entre 1000 \$ et 10 000 \$;
- L'aide financière sera émise sous forme de chèque au nom de l'organisation.
- Le versement, sera fait en totalité sur dépôt du rapport final et validation du respect des engagements initiaux ;
- À défaut de respecter les termes de l'entente initiale, le bénéficiaire pourra voir son versement révisé à la baisse ;
- Dans le cas où un événement ou ses participants seraient volontairement générateurs de quelque nuisance sur le territoire de la ville de Sherbrooke, le bénéficiaire pourra voir son versement annulé et toute demande ultérieure refusée ;
- Dans le cas d'une annulation complète de l'événement suite à l'encaissement du versement, le bénéficiaire se verra réclamer la totalité de l'aide financière déjà versée ;
- Dans le cas d'une contribution exceptionnelle de la Ville de Sherbrooke, l'aide financière pourrait être modulée suite à une évaluation conjointe du comité de sélection et de représentants de la ville de Sherbrooke.

ⁱ Le Fonds d'aide aux congrès et événements est tributaire des sommes votées annuellement dans le cadre de l'adoption du budget de la ville de Sherbrooke.

ii Destination Sherbrooke se réserve le droit de revoir les critères d'admissibilité du fonds en vertu de changements à la situation pandémique telle qu'elle prévaut à cette date ou à l'épuisement prématuré des sommes disponibles.